



En exercice : 58
Présents : 46
Votants : 51

Séance du 14 novembre 2022

Le quatorze novembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 8 novembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUE Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jean-Luc, suppléant
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
Christophe LANGOUËT, BÉZIER Florence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
/
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
/
/
JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
MÉZIERES Hervé, suppléant
BAHIER Alain, titulaire
GARBE Pascale, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
/
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : VALLÉE Jacky (Chérancé), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), CHAMARET Richard (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), DOREAU Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), LIVENAIS Norbert (Renazé),

Étaient absents : HAMARD Benoit (Craon), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GAUCHER Olivier (St Erblon).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Jean-Pierre TESSIER
Philippe CHANCEREL a donné pouvoir à Hervé MÉZIERES

Secrétaire de Séance : Élu Maxime CHAUVIN, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-11/147 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUES CONTRACTUELLES

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE (PMS) ET SCHEMAS DIRECTEURS MOBILITES ACTIVES (SDMA) DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU SUD MAYENNE – PARTICIPATION FINANCIERE DES 3 AUTORITES ORGANISATRICES DE LA MOBILITE (AOM)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 14 novembre 2022

**OBJET 2022-11/147 – AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE – POLITIQUES CONTRACTUELLES**
Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et Schémas Directeurs
Mobilités Actives (SDMA) des communautés de
communes du Sud Mayenne – Participation financière
des 3 Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, des politiques contractuelles et de l'administration générale expose :

Conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, les communautés de communes du Pays de Craon, du Pays de Meslay-Grez et du Pays de Château-Gontier exercent depuis le 30 juin 2021, la compétence Mobilité. Le territoire des 3 intercommunalités constitue le Bassin de Mobilité, reconnu par le chef de file, la Région des Pays de la Loire.

À cette même échelle, par leur association au sein du Gal, les 3 communautés de communes du Sud Mayenne sont engagées depuis maintenant plus de 12 ans dans une politique énergie-climat territoriale, soutenue notamment par le programme européen de développement rural Leader. Aujourd'hui, à travers l'élaboration du PCAET, elles ambitionnent le Territoire à Energie Positive et Bas-Carbone (TEPos-BC) qui répondra ainsi aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et de transitions énergétique et écologique mais aussi de développement économique local ou encore de lutte contre la précarité énergétique, d'attractivité et de résilience pour notre territoire.

La mobilité représentant 23 % des consommations énergétiques et 35 % des émissions de GES et la majorité des émissions de polluants atmosphériques du Sud Mayenne (NOx, PM), le Gal Sud Mayenne conduit un projet territorial de mobilité durable « se déplacer autrement en Sud Mayenne ».

Ce projet territorial a pour objet de réduire fortement la dépendance au tout pétrole dans les déplacements et ainsi d'inciter et d'accompagner les citoyens et acteurs socioéconomiques dans les alternatives à l'autosolisme, notamment autour des 4 principales thématiques d'éco-mobilité que sont la mobilité douce par la promotion et le déploiement des modes actifs et spécialement le vélo ; la mobilité partagée par le développement du covoiturage pour les déplacements du quotidien et la valorisation d'aires éco-mobilité ; la mobilité propre par le développement sur le territoire du bio-GNV par la promotion de l'utilisation de véhicules électriques, par la mobilité évitée par la promotion entre autres d'organisations du travail de proximité, ou de structuration des circuits courts alimentaires,...

Au cours de l'été 2021, en cohérence avec la LOM, les AOM ont décidé d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle du Sud Mayenne qui compilera, à partir d'un diagnostic, les orientations stratégiques et le plan d'actions définis par chacune des communautés de communes.

Ce Plan Mobilité Simplifié, qui prendra compte des orientations des documents de planification existants (SCOT-PLUI) ou en cours (PCAET), aura pour objet de définir les fondations du Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin de Mobilité et de faciliter la réponse à certains appels à projet grâce aux éléments de diagnostic, de stratégie et d'actions qu'il comporte.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par la communauté de communes du Pays de Château-Gontier. Elle a sollicité plusieurs aides qui financeraient à 75 % les dépenses. Le reste à charge sera financé par les 3 communautés de communes selon la répartition précisée dans le tableau de financement annexé, sous réserve du versement des cofinancements attendus.



CCPCG - Sud Mayenne



Plan de mobilité simplifié Sud Mayenne et schémas directeurs modes actifs

Plan de financement 2021-2022 prévisionnel sous réserve d'obtention des subventions sollicitées

DEPENSES ESTIMEES (par poste)	MONTANT	RECETTES SOLLICITEES	MONTANT	Taux
Plan Mobilité Simplifié	74 000,00 €	Région Pays de la Loire	22 200,00 €	22%
		ADEME/à vélo2	38 400,00 €	38%
Schémas directeurs modes actifs	27 000,00 €	Conseil Départemental la Mayenne	15 500,00 €	15%
		*Participations CC Sud Mayenne		
		CCPCG	7 992 €	8%
		CCPC	10 692 €	11%
		CCPMG	6 216 €	6%
TOTAL DES DEPENSES	101 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	101 000,00 €	100%

Considérant les avis favorables de la commission aménagement du territoire et du bureau en date du 7 novembre,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité :**

- ⇒ **PARTICIPE** financièrement au reste à charge de ces études stratégiques et opérationnelles à hauteur du montant précisé dans tableau de financement et le cas échéant de se substituer à un éventuel retrait d'un cofinanceur,
- ⇒ **AUTORISE** M. le Président ou un Vice-Président en cas d'empêchement, à signer toutes les pièces afférentes à cette action.

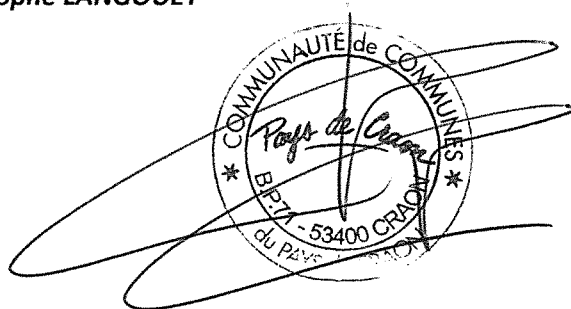
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 28 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221114-DELIB202211147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 28/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

